

Définition

Est un enseignant du premier degré détenteur du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF).



Missions

Situe toujours son action au service d'une meilleure réussite scolaire de tous les élèves pour l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Favorise la mutualisation et le travail en équipe des enseignants qu'il accompagne dans l'appropriation des innovations et des résultats des recherches didactiques et pédagogiques.

1

L'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école



- Assure l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école.
- Fait bénéficier les enseignants des écoles maternelles et élémentaires de son expertise pédagogique.
- Amène les enseignants à analyser leurs pratiques professionnelles, par un regard objectif, son aide et ses conseils
- Sait faire preuve de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement.
- Aide les équipes à identifier les besoins des élèves et à construire des réponses pédagogiques adaptées.
- Assure le suivi et l'assistance aux enseignants débutants auprès desquels il a un rôle important de conseil et d'appui.

2

La formation initiale et continue des enseignants



- Participe activement à la formation initiale et continue des personnels enseignants du premier degré.
- Contribue à la formation, à l'accompagnement et à l'évaluation des professeurs des écoles stagiaires, sous l'autorité de l'IEN, en relation avec les Espé.
- S'assure des bonnes conditions de déroulement des stages des étudiants dans les écoles maternelles ou élémentaires.
- Contribue prioritairement à l'accompagnement et à la professionnalisation des professeurs des écoles stagiaires et néo-titulaires.
- Conçoit et conduit des actions de formation continue au niveau de la circonscription ou du département.
- Participe à l'accompagnement des enseignants qui s'engagent dans la préparation de certifications professionnelles.

2

La mise en œuvre de la politique éducative



- Contribue à la mise en œuvre et à l'accompagnement des évolutions de la politique éducative.
- Aide à la mise en œuvre de toute action visant à renforcer la réussite de tous les élèves, notamment en favorisant la continuité pédagogique et la cohérence des enseignements.
- Constitue, pour l'IEN ou l'IA-Dasen auprès duquel il exerce, une ressource d'expertise et d'aide à la décision ainsi qu'un point d'appui pour la mise en œuvre locale des orientations de la politique éducative nationale.
- Contribue à la production de ressources pédagogiques à destination des enseignants, à l'échelle de la circonscription ou du département.
- Peut participer à la conception de sujets d'examen, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément, à des groupes de travail départementaux, académiques, ou nationaux.
- Peut prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription ou du département.
- Peut seconder l'IEN, dans le cadre des relations avec les partenaires de l'école, pour des actions d'information ou de communication. Il peut aussi être amené à le représenter.